



A l'attention des Licenciés
EPGV Grand Est

Tomblaine,
Le vendredi 4 octobre 2024

**Objet : Élection au Comité Directeur COREG EPGV Grand Est
Mandature 2024–2028 - Assemblée Générale Élective du 30 novembre 2024**

**Comité Régional
D'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire du Grand Est
(COREG EPGV Grand Est)**

Madame, Monsieur,

Le Comité Régional est une structure déconcentrée de la 8^{ème} Fédération Française et 1^{ère} fédération non compétitive. A ce titre, il a pour principal objectif d'accompagner l'ensemble des acteurs des associations sportives affiliées à la FFEPGV et des Comités Départementaux de la région.

Les missions du Comité Régional EPGV Grand Est sont :

- De programmer et mettre en œuvre un Plan Régional de Formation (animateurs et dirigeants) en tenant compte des besoins du territoire,
- D'organiser des manifestations à destination des acteurs locaux (dirigeants, animateurs et licenciés des associations affiliées à la FFEPGV),
- Diffuser les informations, par tous types de supports, en relation avec les actions mises en place sur son territoire,
- De créer et faire vivre les réseaux de partenaires institutionnels et santé.

**Rejoignez-nous et participez à la promotion du Sport Santé
Bien Être pour un mode de vie sain et actif !**

Être membre du Comité Directeur du COREG EPGV Grand Est c'est :

- **Concourir** aux décisions portant sur le **programme de formations** à proposer chaque saison aux **animateurs sportifs et dirigeants bénévoles**,
- **Participer** à l'organisation **d'événementiels** (stage de rentrée, Orien'T Sport Santé),
- **Collaborer** activement à l'analyse des besoins du territoire et à la mise en place d'**actions** permettant l'accès à une **pratique d'activité physique régulière de proximité**,
- **Travailler** en étroite **relation** avec les **acteurs** des **Comités Départementaux** sur les **services** d'accompagnement à apporter aux **clubs locaux**.

Toutes ces missions sont réalisées en collaboration avec d'autres bénévoles et salariés issus du Comité Régional ou des Comités Départementaux (CODEP).

Le Comité Directeur du COREG EPGV Grand Est est composé de 18 membres répartis en 2 collèges et d'un médecin régional :

Collège 1 : Représentants CODEP	Collège 2 : Représentants licenciés	Médecin régional
9 membres de droit + suppléants	9 membres + suppléants	1 membre
Présidents de CODEP + 1 suppléant désigné par le CODIR du CODEP	2 membres par département : 1 titulaire et 1 suppléant	1 membre élu

Aussi nous vous invitons à **proposer votre candidature** pour le **collège 2**, en tant que **représentant licencié** et ainsi **intégrer les instances dirigeantes de notre structure** en remplissant **la fiche candidature à retourner avant le 31 octobre 2024 au :**

COREG EPGV GRAND EST

Maison Régionale des Sports – 13 rue Jean Moulin – 54510 Tomblaine

[Ou par mail : grandest@comite-epgv.fr](mailto:grandest@comite-epgv.fr)

Retrouvez toutes les informations (fiches missions élus, fiche candidature, présentation du Comité régional, etc.), sur notre page dédiée :

<http://epgv-grandest.fr/devenez-benevole/>

POSTES A POURVOIR		
Aube (10)	Titulaire	Suppléant
Marne-Ardenne (51-08)	Titulaire	Suppléant
Haute-Marne (52)	Titulaire	Suppléant
Meurthe et Moselle (54)	Titulaire	Suppléant
Meuse (55)	Titulaire	Suppléant
Moselle (57)	Titulaire	Suppléant
Bas-Rhin (67)	Titulaire	Suppléant
Haut-Rhin (68)	Titulaire	Suppléant
Vosges (88)	Titulaire	Suppléant
Médecin Régional		

A Noter :

- Un candidat peut se présenter comme titulaire sans qu'un suppléant issu du même département ne se propose.
- A l'inverse, une candidature comme suppléant n'est recevable que lorsqu'une candidature au poste de titulaire, issue du même département, est réalisée en parallèle.

➤ **Critères d'éligibilité**

Sont éligibles au Comité Directeur régional, les membres licenciés depuis plus d'un an à la FFEPGV résidant dans la région ou licenciés dans une association sportive de la région, ayant atteint la majorité légale.

Ne peuvent être élues au Comité Directeur :

- 1. Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales.*
- 2. Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales.*
- 3. Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif et associatif.*

Toute personne ayant la qualité de salarié permanent d'une structure déconcentrée, (Comité Régional/Comité Départemental), ne peut être élue d'une instance dirigeante d'une structure déconcentrée, (Comité Régional/Comité Départemental).

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Marie-Angèle PACIEL
Présidente du COREG EPGV Grand Est



Pièce jointe : Fiche candidature